



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE
Réunion plénière lundi 20 novembre 2023

Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET,

Nombre de Membres : 11
- En exercice : 11
- Presents : 09

Etaient présents : André CAILLET, André CAUMONT, Isabelle EUGENE,
Agnès FLEURY, Albert GUESNON, Serge LOVEIKO,
Patrick TELLIER, Christian VANTHUYNE.

Etaient excusés : Ali HAKEM, Christian MOTTELAY,

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.

ADOPTION des PROCES - VERBAUX :

- Réunion plénière du 30 octobre 2023 publié sur le site foot clubs, en date du 31 octobre 2023.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

HOMOLOGATION des RENCONTRES :

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au lundi 16 octobre 2023.

Match 26690716: COURSEULLES RSG (31) / CHEMIN VERT ASL (31). Vétérans. Départemental. Groupe B du 22/10/2023.

La Commission
Vu la Feuille de Match Informatisée.
Vu le rapport circonstancié et le courrier de l'arbitre (officiel).

Considérant l'erreur administrative sur la FMI

Par ces motifs et statuant par défaut

La Commission tient à rappeler à tous, que la feuille de match est la pièce principale de la rencontre. Afin d'éviter tous litiges éventuels, la Commission ne peut qu'inciter les signataires à vérifier attentivement la feuille de match, ainsi que les annotations transcrites par l'arbitre à l'issue de la rencontre avant de contresigner ladite feuille.

Dit qu'il y a lieu de rétablir et d'enregistrer le score sur le terrain.

COURSEULLES RSG (31) ► DEUX (2)
CHEMIN VERT ASL (31) ► QUATRE (4)

Transmet le dossier à la Commission Compétitions et Vétérans, pour ce qui les concerne respectivement.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : **Jean GUYONNET**

Le Secrétaire : Albert GUESNON
Secrétaire adjointe : Agnès FLEURY